

**Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON  
ENTRE SEILLE-ET-  
MEURTHE**

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing\* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

*\*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 24  
de votants : 26

**Étaient présents** : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :  
Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON  
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire,

**Création des commissions municipales**

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire propose la création des 8 commissions suivantes :

1. Urbanisme, circulation et stationnement
2. Travaux, transition écologique, environnement et cadre de vie
3. Finances
4. École, jeunesse et petite enfance
5. Culture, tourisme et patrimoine culturel
6. Personnel
7. Vie associative, fêtes et manifestations
8. Conseil municipal d'enfants, participation citoyenne et relations intergénérationnelles

**Vu le rapport soumis à son examen,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- décide la création des 8 commissions susvisées.

Délibération adoptée par 24 voix pour ; 2 abstentions (M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Denis MACHADO

